Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260119-DELIB01012026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 12 janvier 2026 **Date de publication :** Jeudi 22 janvier 2026 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 20 *Votants :* 22* *Pour :* 22 *Abstention :* *Contre :* **Délibération N° :** 2026 01 01	Le lundi dix-neuf janvier deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire *Etaient présents* : MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, PHILIP Stéphane *Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE **Absents excusés* : Nicolas LERROL (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Gisèle LE GALL (Pouvoir donné à Gilbert MIOSSEC), Morgane KERMOAL

Objet : **Nomination du secrétaire de séance**

Vu l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel au début de chacune de ses séances, les membres du Conseil Municipal nomment un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT de nommer Madame Véronique BOULAIRE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi dix-neuf janvier deux mil vingt-six

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de séance

Gilbert MIOSSEC, Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication